

JUIN, LE MOIS DE LA VAE

LE FORCO LANCE UNE CAMPAGNE SUR LA VAE, « DIPLÔMEZ, CERTIFIEZ VOS SALARIÉS », À DESTINATION DES ENTREPRISES DU COMMERCE.

En leur permettant de faire reconnaître les compétences acquises par l'expérience, la VAE répond aux **besoins de certification des salariés**.

Mais, au-delà de la démarche individuelle, ce dispositif peut également s'inscrire dans le cadre d'un **projet d'entreprise** visant à développer la qualification des équipes.

Pourtant, malgré les avantages partagés que représente la VAE, seules 75 000 personnes ont fait acte de candidature en 2006, sur un potentiel de 6 millions d'actifs. 26 000 titres et diplômes seulement ont été certifiés... Bien loin de l'objectif de 60 000 par an fixé par le gouvernement au lancement du dispositif en 2002.

Pour expliquer ces chiffres, le rapport Besson sur la VAE (*Valoriser l'acquis de l'expérience : une évaluation du dispositif de VAE* - 09/2008) et le rapport du groupe de travail sur la VAE présidé par Vincent Merle (01/2009) évoquent le manque d'information des salariés et des entreprises et la **nécessité d'un meilleur accompagnement** des candidats.

Les branches professionnelles du commerce et leur OPCA ont un rôle à jouer dans la promotion du dispositif. S'inscrivant pleinement dans ce mouvement de valorisation et d'amélioration de la VAE, le FORCO a donc décidé de lancer une grande campagne auprès des entreprises du commerce et de la distribution, s'appuyant sur 3 mots d'ordre : **informer, conseiller, accompagner**.

TOUT SAVOIR SUR LA VAE

Depuis le lancement de la VAE, les branches du commerce et de la distribution se mobilisent pour ce dispositif, comme l'attestent les accords formation signés dans le secteur. La VAE représente en effet **un atout majeur pour faire face aux défis à venir**, évolution des comportements des consommateurs, intensification de la concurrence, mutation des techniques de distribution et des services,... qui nécessitent une expertise et des compétences croissantes de la part des salariés.

Nous sommes sur un marché très tendu. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Nous avons préféré prendre les devants et armer nos salariés en les incitant à certifier leurs compétences. La VAE est un plus pour eux.*

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet au salarié de **faire reconnaître les compétences professionnelles qu'il a acquises par l'expérience**, et obtenir un diplôme, un titre professionnel ou encore un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Pour réaliser une VAE, il faut pouvoir justifier d'au moins **3 ans d'activité**, en lien avec la certification visée, qu'il s'agisse d'une expérience professionnelle ou associative.

Si sa candidature est jugée recevable par un organisme certificateur (PIC, DAVA,...), le salarié peut ensuite construire son **dossier de validation** où il va notamment décrire son parcours professionnel. Le candidat peut être accompagné et aidé par un tuteur. Le dossier est enfin examiné par un **jury** qui va décider de valider ou non la VAE. En cas de validation partielle, le salarié a 5 ans pour valider les acquis manquants.

La VAE, projet d'entreprise

La VAE peut s'inscrire dans une stratégie d'entreprise, car elle est un moyen efficace de **développer les compétences des collaborateurs** et de les faire monter en qualification. Elle permet également aux salariés de **s'adapter aux mutations** des techniques de distribution et des services, dans un contexte fortement concurrentiel.

Les entreprises qui s'engagent dans cette démarche informent leurs salariés, les aident à choisir la qualification appropriée en fonction des compétences des salariés impliqués dans le projet et les accompagnent dans le montage des dossiers.

La VAE, des bénéfices partagés pour les entreprises et les salariés

Pour les entreprises, la VAE permet de :

- motiver et fidéliser leurs salariés ;
- confirmer le professionnalisme de leurs équipes et développer leur employabilité ;
- accompagner des évolutions internes.

Pour les salariés, c'est le moyen de :

- valoriser leurs compétences et faire reconnaître leur parcours professionnel ;
- obtenir un diplôme ;
- s'ouvrir davantage de possibilités d'évolution.

Le rôle du FORCO

Pour encourager les projets de VAE, le FORCO s'engage à :

- informer les entreprises sur le dispositif, en étroite liaison avec les branches professionnelles du commerce ;
- les conseiller sur le financement de leurs projets ;
- les accompagner dans toutes les démarches VAE.

Mes salariés ont travaillé dur pour réussir leur VAE et ils en tirent une grande fierté. Ils sont plus engagés dans leur travail et le climat s'en ressent.*

J'ai encadré mon diplôme et quelquefois le matin, je le regarde et je suis fier. Maintenant, tout le monde sait que je connais mon métier. Je sens aussi la confiance de mon patron à mon égard.*

* Source : Site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

LA CAMPAGNE VAE « DIPLÔMEZ, CERTIFIEZ VOS SALARIÉS »

Objectif

La campagne sur la VAE, lancée par le FORCO, a une triple finalité :

- informer les entreprises du commerce sur la Validation des Acquis de l'Expérience, ses bénéfices et ses modalités et encourager la mise en place de projets collectifs ;
- rendre accessible le dispositif aux TPE / PME et grandes entreprises du commerce ;
- mettre les entreprises en relation avec les experts VAE locaux.

Outils

Pour mener à bien ces 3 objectifs, la campagne du FORCO s'appuie sur différents outils :

- **Pour échanger des bonnes pratiques et partager des expériences réussies**
10 réunions régionales.
47 000 entreprises du commerce sur l'ensemble du territoire sont invitées à se renseigner et débattre avec des experts du FORCO et des spécialistes de la VAE.
Des témoignages vidéo d'entreprises et de leurs salariés ayant réalisé des projets VAE.
- **Pour se familiariser avec la VAE**
Une plaquette explicative, synthétique et pédagogique.
- **Pour tout savoir sur la VAE et construire son projet d'entreprise**
Un site Internet dédié à la VAE pour les entreprises du commerce, avec toutes les informations essentielles, des témoignages vidéo commerce,...
www.forco.org >> **rubrique VAE**

Je dois pouvoir valoriser les compétences et la qualité de mes équipes pour participer à certains appels d'offres. Aujourd'hui, grâce à la VAE, je peux préciser à mes clients que tous mes salariés ont un CAP. C'est un argument décisif.*

Programme des réunions à destination des entreprises

Toutes les réunions ont lieu de 10 heures à 12 heures

LYON – mardi 9 juin

Novotel Lyon Bron
260, avenue Jean Monnet - 69676 Bron

DIJON – mercredi 10 juin

Novotel Dijon Sud
130 route de Beaune - 21160 Marsannay-la-Côte

NANCY – lundi 15 juin

Novotel Nancy Sud
8, allée de la Genelière - 54180 Houdemon

AIX-EN-PROVENCE – mercredi 17 juin

Novotel Aix Pont de l'Arc
Avenue Arc de Meyran - 13100 Aix-en-Provence

TOURS – lundi 22 juin

Novotel Tours Sud
Rue Mikael Faraday - 37170 Chambray-les-Tours

BORDEAUX – mardi 23 juin

Mercure Bordeaux aéroport
1, avenue Charles Lindbergh - 33700 Mérignac

NANTES – vendredi 26 juin

Mercure Nantes gare Sud
50-51, quai de Malakoff - 44000 Nantes

PARIS – mardi 30 juin

Eurosite Liège
7, rue de Liège - 75009 Paris

CAEN – mercredi 1^{er} juillet

Mercure Caen - Côte-de-Nacre
2, place Boston, Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair

LILLE – jeudi 2 juillet

La Cité des Échanges / Entreprises&Cités
40, rue Eugène Jacquet - 59708 Marcq-en-Barœul

La VAE et vous

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur la campagne VAE ou sur le FORCO, ou encore assister à une réunion, n'hésitez pas à nous contacter :
Laure Polidori, Directrice de la Communication- 01 55 37 41 54



MIEUX CONNAÎTRE LE FORCO

Présentation

Le FORCO est l'**OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) du **secteur du commerce et de la distribution**.

16 branches ont choisi d'y adhérer.

Les **47 000 entreprises** relevant de ces branches versent donc au FORCO chaque année leur contribution obligatoire pour la formation professionnelle.

Fonctionnement

Organisme paritaire **agréé par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi** et désigné par les Branches du commerce et de la distribution.

Il est géré par un conseil d'administration composé de 20 membres issus du secteur du commerce : 10 représentants syndicaux et 10 représentants employeurs.

Missions

Le FORCO remplit quatre grandes missions :

- **informer** les entreprises sur la législation de la formation professionnelle, le contrat de professionnalisation ;
- **conseiller et accompagner** les entreprises dans leurs projets de formation ;
- **collecter** les contributions des entreprises ;
- **financer** les actions de formation.

Service de proximité

Pour être au plus proche des entreprises et leur offrir un service de qualité, le FORCO a ouvert **10 délégations régionales**, partout en France, et couvre 95 départements.

90 collaborateurs sont sur le terrain pour conseiller et accompagner les entreprises.

Observatoire Prospectif du Commerce

Le FORCO met également son expertise au service de l'**analyse des évolutions de l'emploi et des compétences** avec les travaux de l'Observatoire prospectif du commerce. Désigné par les branches du commerce pour mettre à leur disposition un ensemble de ressources et d'informations sur l'emploi, les métiers et la formation, ce dernier réalise des outils précieux et incontournables : panoramas de branche, cartographies des métiers spécifiques à chaque branche, études sur l'insertion professionnelle des jeunes, scénarios prospectifs...

Chiffres-clés du FORCO

Sa création : **1994**

Ses adhérents : **47 000** entreprises, soit **1,1 million** de salariés représentés

La collecte 2009 : **277** millions d'euros

Les actions de formation financées en 2008 : **161 837**

Les contrats de professionnalisation financés en 2008 : **18 831**



FORCO
251, boulevard Pereire
75852 Paris cedex 17

www.forco.org

Contact Presse : Laure Polidori - 01 55 37 41 54

LES BRANCHES ADHÉRENTES

DU FORCO

Commerce à prédominance alimentaire
Commerces de détail non alimentaires
Grands magasins et magasins populaires
Horlogerie Bijouterie de détail
Horlogerie de gros
Import-export
Magasins de bricolage
Négoce et services médico-techniques
Optique-lunetterie
Photographie
Quincaillerie
Recyclage
Sports et loisirs
Succursalistes chaussure
Succursalistes habillement
Vente à distance